



**ECR, VEOLIA :**

**La CGT accentue le dumping social !**

**Communiqué Force Ouvrière 12/10/2009**

Durant plusieurs jours fin septembre, les agents de conduite des entreprises ECR et VEOLIA ont cessé le travail pour exiger de meilleures conditions de travail et de rémunération.

Avant ces conflits, les organisations syndicales et la Direction de ces nouveaux entrants négociaient la déclinaison dans leur entreprise de « *l'accord de branche relatif à l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le Fret ferroviaire* ».

**Cet accord dénoncé par Force Ouvrière** prévoit, entre autres, la programmation possible de 3 RHR consécutifs avec un accord d'entreprise. **Toutes les organisations syndicales participant à l'élaboration de la Convention Collective Nationale avait fortement critiqué cette véritable offrande faite aux entreprises de droit privé.**

Depuis, **certaines O.S**, dont la CGT, **se sont désavouées en refusant de dénoncer cet accord ce qui nous aurait permis de reprendre les discussions afin de faire reculer le patronat (UTPF).**

C'est donc pour gommer le laxisme de leurs organisations syndicales que les salariés d'ECR et de VEOLIA ont dû faire grève. Le résultat est plutôt poussif, jugez-en plutôt :

**ECR** : Les organisations syndicales CGT, CFDT, FGAAC ont mis en débat dans l'entreprise un projet qui prévoyait, entre autres, la programmation possible de 3 RHR consécutifs au moins 15 fois dans l'année ! **Les salariés ont repris le travail tout en n'acceptant pas ce protocole de sortie de grève que leurs organisations syndicales semblaient prêtes à encenser.** Les négociations reprendront ultérieurement.

**VEOLIA** : La Direction a proposé à la signature des O.S un accord d'entreprise, comme le prévoit l'accord de branche susmentionné, reprenant quelques avancées intéressantes, **même si les taux proposés sont insuffisants**, telles que le paiement des heures de nuit et dimanches et fêtes. **Cet accord prévoit également la programmation possible de 3 RHR consécutifs au moins 12 fois** dans l'année avec une prime de 65 euros pour 4 jours de travail !

Cet accord n'a pas été signé par Force Ouvrière. Comment aurions-nous pu approuver la programmation de 3 RHR consécutifs ? Aucune O.S ne pouvait d'ailleurs le faire pour la simple raison que toutes étaient contre lors des négociations sur la Convention Collective. **Accrochez-vous, la CGT d'ECR avec son guide tutélaire, la CGT de la SNCF, a décidé de parapher cet accord !**

**Espérons simplement qu'elle n'ait pas l'intention de porter haut et fort cette revendication à la SNCF, Monsieur Nadal n'en espère pas tant !**